

Le Département en actions.

Michel Pélieu, Président du Département des Hautes-Pyrénées a réuni le 16 mai dernier les membres de la Commission permanente. Lors de cette réunion, la Commission permanente a adopté une série de mesures relatives aux compétences qui lui sont déléguées par l'Assemblée départementale. Zoom sur certaines d'entre elles...



hautespyrenees.fr



**HAUTES
PYRÉNÉES**
LE DÉPARTEMENT

graham.ellul@ha-py.fr





Fonds d'aménagement rural.

Lors du vote du budget 2025, l'Assemblée départementale a voté l'attribution d'une dotation de 7,96 M€ au titre du Fonds d'Aménagement Rural (FAR). Ce dispositif permet aux communes de moins de 2 000 habitants de financer une partie de leurs travaux d'aménagement.

Canton du Moyen-Adour

Les communes du canton du Moyen-Adour bénéficient du FAR à hauteur de 241 000 € dont, à titre d'exemple :

- 22 500 € à la commune de Bernac-Debat pour l'aménagement d'un chemin piétonnier sur le CD8.
- 20 250 € à la commune de Horgues pour la rénovation des bâtiments municipaux.
- 19 229 € à la commune de Sarouilles pour des travaux de voirie et à l'école.

Canton d'Ossun

Les communes du canton d'Ossun bénéficient du FAR à hauteur de 321 000 € dont, à titre d'exemple :

- 22 500 € à la commune de Benac pour des travaux de voirie et sur des bâtiments (mairie, église, logement).
- 22 500 € à la commune de Gardères pour la réfection du Chemin de Pissaca.
- 40 000 € à la commune de Lanne pour la construction d'une nouvelle mairie.

Canton de Lourdes 2

Les communes du canton de Lourdes 2 bénéficient du FAR à hauteur de 448 000 € dont, à titre d'exemple :

- 24 300 € à la commune de Gazost pour l'aménagement des espaces publics du centre-bourg.
- 21 042 € à la commune de Julos pour la rénovation de la salle des fêtes et la création d'une mairie
- 18 600 € à la commune de Lugagnan pour l'aménagement et la sécurisation routière et incendie du cœur du village.

Canton du Val d'Adour-Rustan-Madiranais

Les communes du canton du Val d'Adour-Rustan-Madiranais bénéficient du FAR à hauteur de 729 000 € dont, à titre d'exemple :

- 21 375 € à la commune d'Ansost pour le réaménagement du logement communal, la modification de façades et la création d'un abri-bus.
- 18 600 € à la commune de Labatut-Rivière pour des travaux de voirie.
- 21 375 € à la commune de Monfaucon pour l'enfouissement de réseaux électriques et téléphoniques.

Canton de la Haute-Bigorre

Les communes du canton de la Haute-Bigorre bénéficient du FAR à hauteur de 318 000 € dont, à titre d'exemple :

- 27 000 € à la commune d'Astugue pour des travaux à l'église, la mairie, la salle des fêtes, au cimetière et de voirie
- 22 500 € à la commune de Campan pour l'installation d'une antenne de télécommunication au Hameau du Peyras
- 7 310 € à la commune d'Ordizan pour la création d'une aire de jeux

FAR Fibre optique

Lors de la séance du 24 juin 2022, le Département a inscrit une dotation supplémentaire au FAR d'un montant de 358 000 € pour subventionner les coûts liés au déploiement de la fibre par enfouissement.

Au dernier examen de dossiers, deux communes ont sollicité l'aide du Département :

- 6 329 € pour la commune de Juncalas.
- 12 380 € pour la commune de Villenave-près-Béarn.



Solidarités sociales.

Aide Sociale à l'Enfance

Dans le cadre de sa mission de protection des mineurs et jeunes majeurs, le Département finance plusieurs établissements d'Aide Sociale à l'Enfance via une dotation établie chaque année par convention. Au dernier examen des dossiers, trois établissements ont établi une convention pour bénéficier d'un soutien du Département en 2025 :

- 216 265 € pour l'Association de Prévention Spécialisée APS 65 - Service socio-éducatif de repérage et prise en compte de jeunes adolescents, jeunes majeurs et parents en difficulté.
- 205 200 € pour l'Association Albert Peyriguère - Accueil de femmes enceintes et de mères avec enfants.
- 920 193 € pour la Maison D'enfants à Caractère Social (MECS) St-Joseph à Séméac - Service d'Accueil, de Mise à l'Abri et de Dispositif d'Evaluation (SAMADE) destiné aux mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille.

Prévention de la perte d'autonomie

La Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) dispose de moyens financiers propres qui lui sont dédiés par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). Ces financements sont mobilisables, entre autres, pour le développement d'actions collectives de prévention au bénéfice de personnes âgées de 60 ans et plus, retraités, aux personnes fragiles ou en risque de fragilité, et aux aidants de plus de 60 ans.

Suite à un appel à candidatures publié sur le site internet du Département, plusieurs associations, collectivités et institutions menant des actions de prévention ont pu mobiliser ces crédits pour l'année 2025.

- Au total, 136 000 € ont été mobilisés pour des actions de prévention collective, des actions à l'attention des proches aidants et des actions de prévention pour les résidents des EHPAD.



Solidarités territoriales.

Soutien aux organismes de développement territorial

Le Département participe financièrement au fonctionnement d'associations et structures porteuses de projets de développement territorial. Lors du dernier examen de dossiers, trois conventions de financement ont été établies pour l'année 2025, venant compléter les acomptes qui avaient déjà été versés en 2024 :

- **90 000 € pour L'Agence Départementale d'Accompagnement aux Collectivités (ADAC 65)**, 200 000 € ayant été attribués lors de la Commission permanente du 20 décembre 2024,
- **60 000 € pour le réseau Initiative Pyrénées**, 75 000 € ayant été attribués lors de la Commission permanente du 20 décembre 2024,
- **232 500 € pour le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Hautes-Pyrénées (CAUE 65)**, 232 500 € ayant été attribués lors de la Commission permanente du 20 décembre 2024.

Fonds Départemental de l'Environnement (FDE)

Une aide globale de 63 000 € pour le **fonctionnement** d'associations et de structures œuvrant pour la préservation et la protection de la faune et de la flore a été votée au titre du FDE :

- **42 000 € pour le fonctionnement de 8 associations** d'éducation et de sensibilisation à l'environnement,
- **3 000 € pour le centre de soins de la faune sauvage** géré par l'association HEGALALDIA,
- **18 000 € pour l'Association de préfiguration du projet PYRENEUM.**

Le FDE est également mobilisable pour les **investissements** réalisés en faveur de l'environnement. Pour la première programmation 2025, **87579 € ont été mobilisés au bénéfice de 7 associations et structures**, dont à titre d'exemple :

- **20 000 € à l'association MIGRADOUR** pour le plan de restauration du saumon atlantique sur le Gave de Pau,
- **19 360 € au Syndicat Mixte de la Garonne Amont (SMGA)** pour la reconstitution de la trame verte en rive gauche de la Garonne,
- **6 453 € à la commune de Bagnères-de-Bigorre** pour la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale.

Fonds d'Urgence Routier Intempéries (F.U.R.I.)

Les communes des Hautes-Pyrénées peuvent demander une intervention du F.U.R.I. pour leurs travaux de réparation de dommages de la voirie supérieurs à 50 000 €, en complément des aides de l'Etat (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ou pour les dossiers non-éligibles à la DETR.

Pour la première programmation 2025, **333 113 € ont été mobilisés au bénéfice de 15 collectivités** dont, à titre d'exemple :

- **36 400 € à la commune de Saligos** pour la reconstruction d'un mur de soutènement,
- **27 500 € à la commune de Lascazères** pour la réhabilitation de la voirie rurale,
- **8 857 € à la commune de Gazost** pour des travaux d'enrochement.



Jeunesse, associations & cadre de vie.

Fonds d'Animation Cantonal

Le Fonds d'Animation Cantonal (FAC) est un dispositif créé par le Département des Hautes-Pyrénées pour accompagner les projets associatifs et culturels de proximité. Ces animations locales bénéficient d'un appui d'au moins 250 €.

Lors du dernier examen des dossiers, **12 600 € ont été attribués au bénéfice de 15 structures et associations locales.**

Logement : aide aux propriétaires privés

24 074 € d'aides ont été votés pour permettre à des propriétaires aux revenus modestes ou à des bailleurs sociaux de financer des travaux d'amélioration de leur logement.

9 propriétaires ont bénéficié d'une aide du Département lors du dernier examen de dossiers.

Actions en faveur de la Jeunesse

110 060 € ont été individualisés au bénéfice de 24 associations et structures œuvrant pour la jeunesse dont :

- 38 600 € d'aides aux postes Fonjep (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire),
- 46 960 € d'aides aux projets pour la jeunesse,
- 24 500 € d'aides aux projets culturels en collèges.



Sport

Aides au Sport 2025

Les subventions du programme "Aide au sport" ont été individualisées, pour un montant total de **958 345 €**. Il s'agit de soutenir les manifestations sportives, le haut niveau d'équipe & individuel, l'aide à l'emploi sportif, les sections sportives scolaires, le fonctionnement des structures sportives et les structures élités.

Aide exceptionnelle au TGB

Au regard de l'exceptionnelle saison sportive réalisée par l'équipe de basket du TGB, une **subvention exceptionnelle de 30 000 €** a été versée à l'association Tarbes-Gespe-Bigorre.

Cela porte le soutien du Département au TGB à 218 000 € en 2025 (Fonctionnement + Centre de formation + équipe U18).